

N/Réf : PS/GB/PB/GD-2025L702

AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
Sur le dossier ci-dessous référencé

Dossier n° : PC 062 498 25 00037
Demandeur : Monsieur VALENTIN RAINGUEZ
Objet : construction d'une maison individuelle à usage d'habitation
Adresse des travaux : rue du Traité de Westphalie à Lens
Parcelles : BH1063, BH1089, BH1097 et BH1093

Direction Eau et Réseaux

Dossier suivi par :
Gaëlle DECAILLON

Tél : 03 21 790 614
polreseaux@agglo-
lenslievin.fr

La C.A.L.L. émet un avis favorable.

Les eaux usées domestiques devront être raccordées en rejet direct au collecteur public existant dans la rue, via la boîte de branchement située en limite de domaine public. Avant toute intervention, le pétitionnaire devra adresser une demande d'autorisation de raccordement auprès des services de la C.A.L.L. (dossier téléchargeable sur le site www.agglo-lenslievin.fr, rubrique « Vos services »).

Comme le stipule le règlement du service public d'assainissement, l'infiltration des eaux pluviales issues de la totalité des surfaces imperméabilisées (immeubles, voies, parkings, etc.) est à privilégier au plus près du point de chute, par une gestion dite à la parcelle, sauf à démontrer l'insuffisance de capacité d'infiltration du sous-sol par une étude géotechnique adaptée. Le traitement des eaux pluviales doit se faire prioritairement par le biais de techniques vertes (noues, toitures végétalisées, bassins paysagés) ou horizontales (tranchée d'infiltration).

Le projet prévoit un puits de perte. Néanmoins, à défaut de fournir les justificatifs techniques qui en imposent la mise en œuvre, le pétitionnaire devra étudier la réalisation d'une infiltration de type tranchée drainante. Il est invité à réaliser, s'il ne l'a pas fait, une étude de perméabilité pour confirmer le dimensionnement de l'ouvrage.

La voie d'accès et le parking extérieur étant en matériaux perméables, le pétitionnaire est informé qu'il devra récupérer les eaux de ruissellement générées et les traiter sur site dès lors qu'il y aura imperméabilisation.

Conformément à l'article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales, un contrôle de raccordement devra être effectué par le service d'assainissement, aux frais du demandeur. Il n'est pas appliqué de redevance au titre de la P.F.A.C. (participation au financement de l'assainissement collectif).

Le terrain est desservi par le réseau d'eau potable. Le pétitionnaire se rapprochera de la société CALLEO (Véolia Eau) pour sa demande de branchement.

Signé électroniquement par : Pierre SENECHAL
Date de signature : 24/12/2025
Qualité : Vice-Président Eau et Assainissement de la
Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

ARE Nord-Pas-de-Calais

C.A DE LENS LIEVIN
21 RUE MARCEL SEMBAT-BP 65
SERVICE URBANISME
62302 LENS CEDEX

Téléphone : 09 70 83 19 70
Télécopie :
Courriel : npdc-are@enedis.fr
Interlocuteur : LISS David

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme
CALAIS, le 29/12/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC0624982500037 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse :	Rue du Traité de Westphalie 62300 LENS
Référence cadastrale :	Section BH , Parcelle n° 1089/1093/1097/1104/1107/1063
Nom du demandeur :	RAINGUEZ Valentin

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

David LISS

Votre conseiller

FICHE D'INTERVENTION

SERVICE : Gestion des déchets

Date : 11/12/2025

EMETTEUR : Ludivine LAURENT

DESTINATAIRE : ADS

Documents transmis	Observations
/	Bonjour, Vous m'avez transmis pour avis, un exemplaire du permis de construire n°062 498 25 00037 déposé par Monsieur Valentin Rainguez relatif à la construction d'un logement individuel, située rue du Traité de Westphalie à Lens. Je vous informe que ce dossier n'amène aucune remarque particulière de ma part, en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères. La construction se situe dans un secteur de collecte équipé de conteneurs. La dotation en bacs roulants nécessaires à la collecte des ordures ménagères ainsi que des emballages et papiers pourra être réalisée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur la base du nombre d'habitants en contactant le 0 800 596 000. Les conteneurs devront être présentés, en bordure de voie publique les jours de collecte et devront être rentrés impérativement après le passage du camion de collecte par le propriétaire. Le service gestion des déchets reste à votre disposition pour tout complément d'information. Le Directeur PCV,  Jean-Luc MUSILLI

CORROYEZ Dorine

De: MORANTIN Patrick
Envoyé: lundi 15 décembre 2025 13:56
À: CORROYEZ Dorine
Cc: prevention-gestionrisques
Objet: RE: Permis de construire PC 0624982500037

Bonjour Dorine

Voici les éléments

Présence d'un PEI n° 62498-0298 Rue de LONDRES angle rue du Traité de WESTPHALIE, **CONFORME**, Contrôle Technique Périodique du 30/11/2023 → Il se trouve à moins de 200m → **103 m3/h**

Présence d'un PEI n° 62498-0389 Rue du traité de WESTPHALIE face au n° 27, **CONFORME**, Contrôle Technique Périodique du 30/11/2023 → **220 m3/h**

Présence d'un PEI n° 62498-0288 Rue du Traité de WESTPHALIE angle rue de FECAMP, **CONFORME**, Contrôle Technique Périodique du 30/11/2023 → **233 m3/h**

Cordialement



Patrick MORANTIN

De : CORROYEZ Dorine <dcorroyez@mairie-lens.fr>
Envoyé : lundi 15 décembre 2025 13:46
À : MORANTIN Patrick <pmorantin@mairie-lens.fr>
Cc : prevention-gestionrisques <prevention-gestionrisques@mairie-lens.fr>
Objet : Permis de construire PC 0624982500037

Bonjour,

Dans le cadre du permis de construire cité en objet, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer **l'état de la défense incendie et me préciser si celle-ci est conforme.**

Cordialement.

Dorine Corroyez



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par : DUVAUT-ROBINE
Alexy
Téléphone :
Mél : alexy.duvaut-
robine@culture.gouv.fr

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-
LIEVIN

Objet : Réception d'un dossier d'aménagement
Références : Rue du Traité de Westphalie Lens Pas-de-Calais
PC 062498 25 00037
Livre V du code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement mentionné en référence afin qu'il soit procédé à l'évaluation de son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que soit déterminé, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive à mettre en œuvre.

Il en est accusé réception à la date du 09/12/2025.

Après examen du dossier, je vous informe qu'en l'état actuel des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

Ce dossier ne donnera donc lieu à aucune prescription d'archéologie préventive (sauf nouvelle instruction d'une demande au titre de l'autorisation délivrée par le service instructeur).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

À Lille
Pour le préfet de la région Hauts-de-
France et par délégation
Le Directeur régional des affaires
culturelles
et par subdélégation



Signé électroniquement
par Philippe HANNOIS
Le 29/12/2025 à 09:40

Philippe HANNOIS
Le conservateur régional de l'archéologie
adjoint ☐

Copie au demandeur :
Monsieur RAINGUEZ Valentin
29 Rue Pierre Savorgnan de Brazza
62300 Lens